

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

N° 2020-092

**Finances – Signature de la convention de groupement
de commande en vue de l’achat de défibrillateurs
externes automatisés par la CCTVL – Approbation et
autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Christiane BRESSION, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET et Marie-Anne TODESCHINI.

En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19

Excusés :

Vanessa RICHARD, Bruno GUITTARD, Nicole BRUANDET.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Pascal FOULON, Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.
Bruno GUITTARD à Marie-Anne TODESCHINI.

Secrétaire auxiliaire : Joël GIRARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes des Terres Val de Loire en tant que coordinateur du groupement propose aux communes membres de s'associer dans le cadre d'un groupement de commandes pour la fourniture, livraison, pose, mise en service et entretien des défibrillateurs automatiques externes (DAE).

Ce choix de mutualisation permettrait de générer des économies d'achat dans les dépenses de fonctionnement de la commune et en particulier des dépenses courantes d'entretien des bâtiments communaux.

De plus, cette mutualisation d'achats permettrait également de disposer d'un support contractuel et donc une souplesse dans l'exécution administrative et technique du marché public.

Ce sont les raisons pour lesquelles, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

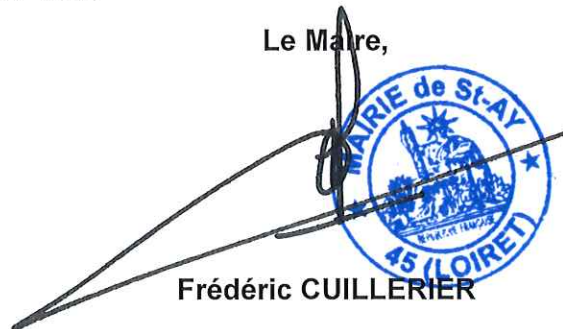
- autoriser monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande en vue de l'achat de défibrillateurs externes automatisés ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **07 DEC. 2020**

Le Maire,


Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le **07 DEC. 2020**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Célia VALERO.